



Fiche 44

Guide de bonnes pratiques de protection animale en abattoir de porcs

Contexte et objectifs

La question de la garantie de bien-être des animaux est récurrente et présente, depuis de nombreuses années, au sein de la filière porcine.

Nos sociétés sont sensibles à la manière dont les animaux sont traités et la filière doit mettre en place les **garanties nécessaires pour répondre à cette demande**. Le Règlement CE 1099/2009, sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort, paru le 24 Septembre 2009, entrera en application le **1^{er} janvier 2013**. Dans ce règlement, la prise en compte de la protection animale à l'abattoir est prépondérante, nécessitant de la part des exploitants, la **mise en œuvre** de dispositions permettant de garantir sa maîtrise. Ce règlement stipule plusieurs obligations :

- nomination d'un **Responsable Protection Animale sur chaque site d'abattage**.
- obligation pour les opérateurs des porcheries d'attente en abattoir, et pour le responsable Protection Animale, d'obtenir suite à des **formations obligatoires et un examen officiel, un Certificat de Compétence**. Celui-ci sera obligatoire au 1^{er} Janvier 2013 (sauf dérogations) pour travailler avec un animal vivant dans l'enceinte d'un abattoir.
- mise en place d'un **plan de maîtrise de la Protection animale**
- instauration d'autocontrôles de la Protection animale avec, notamment, le **suivi de l'état des animaux après étourdissement**.

Pour permettre à chaque outil d'abattage de s'approprier cette nouvelle donne, l'IFIP, avec l'aide financière d'INAPORC, a réuni, pendant 3 ans, les professionnels de l'abattage avec les fédérations associées pour construire un **Guide de Bonnes Pratiques de la Protection Animale en abattoir de porcs**.

Principaux résultats

Durant l'année 2011, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises. L'objectif était de **finaliser le Guide de Bonnes Pratiques et de préparer au mieux les échéances du 1^{er} Janvier**.

Les éléments travaillés sur le Guide ont été :

- une annexe sur la **gestion de l'abattage des truies de réforme et des porcelets**.
- la mise en place d'**arbres d'aide à la décision** afin de simplifier la mise en place des Modes Opérateurs Normalisés.
- la création de **fiches Instruction** regroupant des procédures types permettant de répondre à des situations inhabituelles.
- une partie sur l'**auto-évaluation** où des démarches sont décrites dans leur totalité (méthodologie, objectifs souhaitables, mesures, résultats...)
- un point particulier sur la **zone étourdissement-saignée** où les méthodes de contrôle sur l'inconscience potentielle de l'animal ont été développées.

Le Guide a été remis aux Fédérations fin 2011 et devrait être soumis courant 2012 à la **validation officielle de l'Administration**.

Partenariats et collaborations

Inaporc, fédérations, abattoirs

Financier

Inaporc

Contact responsable de l'action

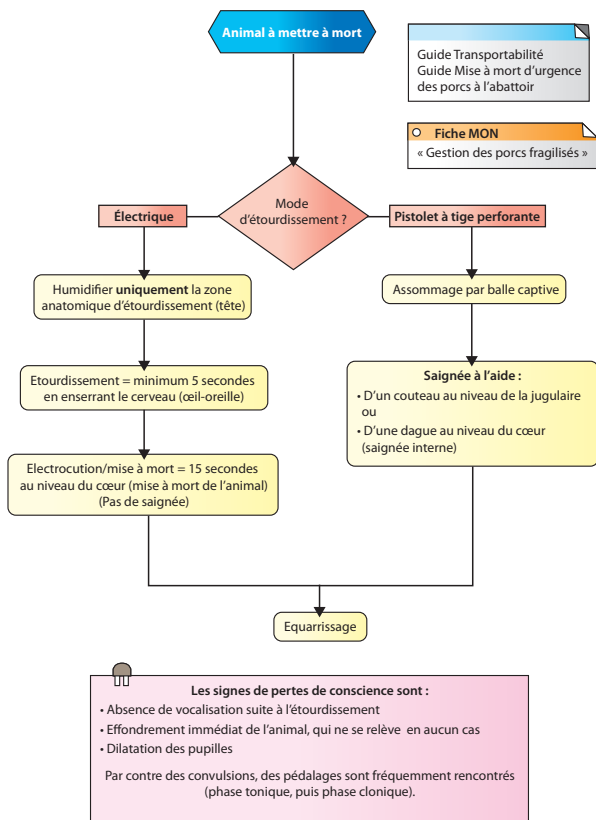
Pierre FROTIN
Pierre.frotin@ifip.asso.fr

En savoir +

Formations et interventions

- Formation obligatoire de Responsables Protection Animale (RPA) au 1^{er} janvier 2013.
- Formation obligatoire des Opérateurs de porcherie au 1^{er} Janvier 2013.

Arbres d'aide à la décision afin de simplifier la mise en place des Modes Opérateurs Normalisés



Les signes de pertes de conscience sont :

- Absence de vocalisation suite à l'étourdissement
- Effondrement immédiat de l'animal, qui ne se relève en aucun cas
- Dilatation des pupilles

Par contre des convulsions, des pédalages sont fréquemment rencontrés (phase tonique, puis phase clonique).